

## DECISION N° 25/2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OBJET** – Demande d'attribution à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales de subventions nécessaires à la réalisation des projets portés par la commune

### Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **VU** le projet de travaux de rénovation et restructuration du groupe scolaire « Les Vaugondières », de la ville de Lempdes ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de solliciter une demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER ;

### ◆ D E C I D E ◆

**Article 1** Il est proposé de solliciter une demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER pour le projet de travaux de rénovation énergétique et de restructuration du groupe scolaire Les Vaugondières de la ville de Lempdes.

Le coût estimatif de l'opération rénovation s'élève à 4 629 523 € H.T., le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux de rénovation 2025-2026 (estimation APD)	2 765 582 €
Travaux de VRD 2025-2026 (estimation APD)	183 000 €
Travaux de construction 2025-2026 (estimation APD)	990 900 €
Maitrise d'œuvre afférente au projet	519 099 €
Coûts annexes – CT – CSPS – Plans – Etudes géotechniques – Diagnostic acoustique ...	170 942 €
Coût H.T.	4 629 523 €

Financements	Statut (acquis ou sollicité)	Montant sollicité ou acquis H.T.	Part du total
DETR	Sollicité	450 000 €	9,72 %
Fonds vert	Sollicité	643 750 €	13,91 %
Fonds Européens (FEDER)	Sollicité	304 631 €	6,58 %
Conseil Départemental chaufferie bois	Sollicité	2 160 €	0,05 %
Conseil Départemental fonds chêne sur la maîtrise d'œuvre	Acquis	97 500 €	2,11 %
Contrat chaleur renouvelable COT +	Sollicité	18 144 €	0,39 %
Total financements publics		1 547 977 €	32,75 %
Total autofinancement		3 113 338 €	67,25 %
Coût H.T.		4 629 523 €	100,00 %

**Article 2** Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 06 mai 2025.

Le Maire

Henri GISSELBRECHT

